PROJET DE SERRES AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE –
à GENISSIEUX

Note d'observations et de questions pour consignation dans le registre officiel de l'enquête publique, en date du 10 octobre 2026, constituée par Mme Suzanne SPIEGEL, domiciliée à Génissieux, 115 rue Jérôme Cavalli.

COURRIER ARRIVÉ LE
14 OCT. 2026
MAIRIE DE GENISSIEUX

Le projet de Monsieur PATEL et de la société URBASOLAR se situe au quartier des Guinches, à l'entrée du village en venant de la plaine de Romans et de la commune de Mours.
Au vu de son amplitude , il fait l'objet d'une enquête publique, sous la responsabilité d'un commissaire enquêteur, le dossier de présentation du projet mis à disposition en mairie (et supports dématérialisés) et a fait l'objet d'une réunion publique de présentation et d'échanges avec les habitants.

Par la présente je souhaite vous faire part de ma position sur ce projet.

A . Observations sur la forme

A.1 Le dossier d'intention (dossier daté de février 2026) technique et économique aurait pu être présenté juste après les élections municipales de mars 2026, avant l'ouverture de l'enquête publique, pour informer la population .

A.2 Rappelons à ce titre que les habitants de Génissieux tiennent particulièrement au **caractère « village » et à l'harmonie urbanistique de la commune.** De nombreux débats ont eu lieu depuis au moins 2018 (dernière révision du PLU…). Il aurait été judicieux de les associer au montage du projet en amont !

A.3 Cette première étape aurait permis à M.PATEL et à URBASOLAR d'apporter des compléments d'études, de répondre aux observations des habitants et d'apprécier l'accueil fait au projet. Et enfin de **présenter un projet affiné à l'enquête publique** ou de repositionner autrement le projet en localisation et en dimensionnement.

A.4 Enfin une réunion publique a eu lieu.
Pour des raisons extérieures au projet la société porteuse a produit une présentation en demi teinte. Pas de critique sur ce fait.
En revanche il me semble qu'il ne revenait pas au Commissaire Enquêteur de quasi-défendre le projet de la société, (pour le volet agriculture, M.PATEL était le mieux placé pour ce faire), et encore moins de mettre en avant les qualités techniques et financières du dossier. La neutralité s'imposait !

B. Observations sur le fond

Il ne s'agit pas de reprendre tous les domaines du dossier mais d'évoquer quelques points qui me paraissent poser problème

B.1 Globalement le projet – qui devrait s'intégrer au paysage urbain (topographie, constructions, paysage de plaine et de collines – Vues au sol ou dominantes- …) me paraît *surdimensionné pour notre commune.*

B.2 Les serres se situent à *proximité immédiate d'un hameau habité.* Même si aucune règle nationale et locale n'existent, un consensus qui se dégage au fil des réalisations sur plusieurs années préconise une distance à minima de 50m de toute habitation en proximité immédiate.
Dans ce projet, non seulement ne figurent pas toutes les habitations de ce hameau, mais la distance d'éloignement est de seulement 27m, ce qui est inacceptable.

B.3 La réalisation des serres nécessite des équipements techniques particuliers (onduleurs….). Aucune étude précise n'a été produite quand à *la propagation du bruit* et de son intensité, en impact direct et en impact indirect intégré dans le système des vents qui préexiste dans la plaine, en pied de coteau, le long de la route de MOURS.
(voir l'importance de ce couloir à vents lors de l'épisode de la grêle de 2018)
Quid du périmètre de diffusion des bruits ?
Même observation pour les champs électromagnétiques générés par les toitures photovoltaïques. (Référence des études de l'OMS ?...)

B.4 Corollaire de l'observation B.1, la masse bâtie vitrée que représentent les deux bâtiments va induire de nouvelles nuisances :

- une réverbération forte face aux habitations du hameau et des habitations situées en surplomb de la route de Mours (route des Pins….)

- une artificialisation des sols par des constructions de grande emprise au sol dans ce secteur de terres agricoles, même si l'installation photovoltaïque intègre un traitement des eaux pluviales et leur infiltration (ou leur utilisation pour la production maraîchère…?)

B.5 La gestion de l'eau me paraît poser un problème
Dans la plaine déjà, l'aquifère est dans un état médiocre. Le projet annonce une irrigation économique par rapport à une exploitation de ces mêmes terres non couvertes et toujours en mêmes cultures bio.
Le SID accepterait un forage ….

Il manque par rapport aux consommations en eau d'irrigation de la commune, une étude comparative (avant – après) des consommations actuelles sur ces terres du périmètre du projet , d'une projection de consommations en maraîchage bio sans serres et donc de situer l'estimation de la consommation présentée avec le projet de serres.

Et ce pour apprécier l'impact du projet sur le secteur agricole local, sa part de volumes captés par le projet et les ressources résiduelles pour les autres terres agricoles à proximité.

Attention à ne pas affaiblir encore un peu plus - pour l'ensemble des agriculteurs - les ressources en eau alors que le bassin versant connaît des difficultés d'alimentation année après année….

B.6 Pour rappel l'avis négatif du SCOT, vu *le corridor vert d'intérêt supra communal* porté au DOO,notamment l'impact du projet sur la transparence et la perméabilité écologique de cet espace.

B.7 Le projet photovoltaïque décrit a son propre équilibre au vu de ses dimensions, de l'implication des banques et de la durée d'exploitation. Et sa rentabilité pour les partenaires du projet….
Cependant sur un plan technique, il est nécessaire de réaliser la jonction avec le Poste Marie situé à l'ouest de Romans.
A ce jour ENEDIS n'a pas donné son avis ou son accord. Aucune information sur le coût de réalisation et de sa prise en charge….

Je regrette à ce stade du projet qu'il n'y ait pas eu une concertation avec les élus pour savoir si la commune pouvait être intéressée par un renforcement du réseau avec ce nouveau raccordement, pour d'autres projets communaux photovoltaïques sur des équipements sportifs ou bâtiments publics, rejoignant les orientations de l'AGGLO Valence Romans dans ce domaine de la rénovation énergétique.

B.8 Le dossier , même s'il évoque largement le respect de la biodiversité, sur le terrain au vu des conditions d'exploitation agricole, climatique, urbanistique…..il me semble que des études plus approfondies diligentées par les experts et institutions ad hoc indépendantes, sont nécessaires à ce stade *avant toute décision finale*

Ainsi au vu de l'ensemble de ces observations, et bien que je sois favorable à l'activité agricole de Monsieur PATEL, notamment dans sa volonté de développer des cultures maraîchères bio et de participer à une production locale nécessaire aux circuits locaux d'alimentation de la population, je n'adhère pas à ce projet et vous demande de prendre en compte mes observations et de revoir le projet en localisation et en dimensionnement.

A ce jour, au vu du projet soumis à l'enquête publique, je maintiens mon opposition à la réalisation des serres photovoltaïques dans ce secteur de la commune de Génissieux.

Ce 14 octobre 2026.